

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Raphaël TOFILFI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 11 /22/VI

APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°11/21/III du 25/03/2021, approuvant le budget primitif Principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°60/21/VI du 24/06/2021, portant décision modificative n°1 du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°76/21/VIII du 05/08/2021, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°92/21/X du 28/10/2021, portant décision modificative n°3 du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 114/21/XI du 25/11/2021, portant décision modificative n°4 du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 142/21/XII du 16/12/2021, portant décision modificative n°5 du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la note explicative de synthèse n°31/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte de gestion du budget Principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES	
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	3 823 949 627
Titres de recettes émis (b)	3 614 934 198
Réductions de titres (c)	38 309 295
Recettes nettes (d = b - c)	3 576 624 903
Section de fonctionnement - DEPENSES	
<i>Autorisations budgétaires totales (e)</i>	3 823 949 627
Mandats émis (f)	3 524 572 206
Annulations de mandats (g)	205 873 626
Dépenses nettes (h = f - g)	3 318 698 580
Résultat de fonctionnement avant report - Excédent (i = d - h)	257 926 323
Résultat de fonctionnement reporté de 2020 - Excédent (j)	130 352 303
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Excédent (i+j)	388 278 626

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Section d'investissement - RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	2 194 574 626
Titres de recettes émis (b)	1 561 738 269
Réductions de titres (c)	-
Recettes nettes (d = b - c)	1 561 738 269
Section d'investissement - DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (e)	2 194 574 626
Mandats émis (f)	1 721 186 964
Annulations de mandats (g)	-
Dépenses nettes (h = f - g)	1 721 186 964
Solde d'exécution de l'exercice 2021 - Déficit (i = d - h)	- 159 448 695
Solde d'exécution reporté de 2020 - Excédent (j)	36 316 326
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2021 - Déficit (i+j)	- 123 132 369

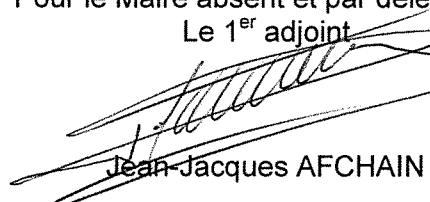
Résultat de clôture cumulé de l'exercice	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	388 278 626
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2021	- 123 132 369
Résultat de clôture cumulé	265 146 257

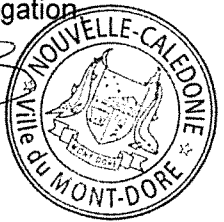
- Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2021.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUN 2022

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 JUN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 28 JUN 2022
est exécutoire de plein droit.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN



Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales


Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 JUN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre affichage)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2021

P.J. : 5 projets de délibération

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Compte de gestion et compte administratif doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2021 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes, il est proposé au Conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 JUIN 2022
Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN

